



Original Paper

<http://ajol.info/index.php/ijbcs>

<http://indexmedicus.afro.who.int>

Caractérisation de la pêche aux crevettes d'eau douce *Atya scabra* (Leach, 1815) (Decapoda: Atyidae) dans la rivière Bia, Côte d'Ivoire

Vincent KADJO^{1*}, Olivier Assoi ETCHIAN¹, Célestin Mélecony BLE², Dofara SORO¹,
Jean-Noel YAPI¹ et Atcho OTCHOUMOU¹

¹ *Laboratoire de Biologie et Cytologie Animales, UFR-SN, Université Nangui Abrogoua (ex-Université d'Abobo-Adjamé), 02 BP 801 Abidjan 02, Côte d'Ivoire.*

² *Centre de Recherches Océanologiques, Département Aquaculture, BP V 18 Abidjan, Côte d'Ivoire.*

* *Auteur correspondant ; E-mail: kadjoivincent@yahoo.fr*

RESUME

La crevette *Atya scabra* (Leach, 1815) est traditionnellement capturée dans la Rivière Bia à Biaka et Aboisso. Dans ces localités, la pêche est dominée par les Ivoiriens (94%) représentés par les Agni contre 6% pour les non nationaux. A Aboisso, en plus des Agni (52%), nous avons eu des Tchui (4%), des Ashanti (4%), des Mossi (4%), des Dida (4%), des Lobi (5%), des Bété (4%), des Malinké (13%), des Sénoufo (5%) et des Baoulé (5%). Quant à Biaka, des Agni (92%), des Baoulé (4%) et des Wobé (4%) ont été enregistrés. Outre des pêcheurs professionnels, environ 75% des acteurs exercent une activité secondaire aussi bien à Aboisso qu'à Biaka. Chez les Ivoiriens exerçant cette activité, tous les âges sont présents. En revanche, les acteurs non nationaux sont âgés de moins de 30 ans. La plupart des ivoiriens acteurs du secteur ont été instruits (94%) contre 6% d'illettrés. Au niveau des non nationaux, seulement 33% des pêcheurs ont reçu une instruction primaire. Les prises saisonnières de crevettes sont significativement élevées dans la localité de Biaka par rapport à celle d'Aboisso ($P < 0,05$). L'effort de pêche élevé dans les deux localités constitue une entrave pour une gestion durable du stock.

© 2016 International Formulae Group. All rights reserved

Mots clés: Crevettes, *Atya scabra*, acteurs de pêche, rivière Bia, Côte d'Ivoire.

Characterization of freshwater shrimp *Atya scabra* (Leach, 1815) (Decapoda: Atyidae) fishing in the Bia river, Côte d'Ivoire

ABSTRACT

Freshwater shrimp *Atya scabra* (Leach 1815) is traditionally captured in Bia's river in Biaka and Aboisso. In this localities, fishing is dominated by Ivory Coast's people (94%) represented by Agni people against 6% of foreigners. In Aboisso, in addition to the Agni people (52%), we have had 4% of Thui people, Ashanti (4%), Mossi (4%), Dida (4%), Lobi (5%), Bété (4%), Malinké (13%), Senoufo (5%) and Baoulé people (5%). As for Biaka, Agni (92%), Baoulé (4%) and Wobé (4%) were registered for that activity. A part from the professional fishermen, nearly 75% of them do some secondary activities as well in Aboisso as Biaka. All Ivory-coast people pursuing this activity are all from different type of ages, although all foreigners are less

than 30 years old. The majority of the Ivory-Coast people who are doing this activity are educated as 94% against 6% who are not. Regarding the foreigners, only 33% of the fishermen received primary education. Seasonal catches of shrimp are significantly higher in Biaka region than Aboisso ($P < 0.05$). The high-fishing effort in these two localities is an obstacle for the long-lasting stock management.

© 2016 International Formulae Group. All rights reserved

Keywords: Freshwater shrimp, *Atya Scabra*, actors in fishing, Bia river, Ivory-coast.

INTRODUCTION

Le réseau hydrographique très dense que dispose la Côte d'Ivoire (Girard et Sircoulon, 1968), abrite aussi une faune crevettière très diversifiée (Lévêque et al., 1983; Gooré Bi, 1998; Gooré Bi et al., 2007; N'Zi, 2007; Konan, 2009). Ces crustacés décapodes présentent non seulement un fort potentiel économique (Vanga, 2007), mais permettent également d'assurer la sécurité alimentaire en termes de protéines animales (Bondad-Reantaso et al., 2012). En Côte d'Ivoire, la capture des crevettes constitue une source d'emploi et un moyen de subsistance (Vanga, 2007). On rencontre dans les écosystèmes dulcicoles de la Côte d'Ivoire, 3 espèces du genre *Atya* (Leach 1816) parmi lesquelles la crevette d'eau douce *Atya scabra* (Gooré Bi, 1998; Konan, 2009).

La pêche crevettière artisanale de la crevette d'eau douce *Atya scabra* (Leach, 1815) dans la rivière Bia est bien connue dans la région du Sud-Comoé, plus précisément dans les localités de Biaka et d'Aboisso. Malheureusement, le portrait de cette filière halieutique n'est pas encore dressé et l'on connaît peu les acteurs qui y sont impliqués. Il est incontestable qu'en absence de mesures de contrôle de la gestion des ressources halieutiques, l'effort de pêche reste élevé occasionnant ainsi une baisse de la production (Vanga, 2001) et souvent des conflits entre pêcheurs pour le contrôle des ressources (Vanga, 2004, 2011). Cette étude vise à dresser le profil des acteurs impliqués dans la pêche et aussi à estimer les quantités de cette ressource halieutique dans la rivière Bia en

vue d'une exploitation durable de l'espèce *A. scabra*.

MATERIEL ET METHODES

Zone d'étude

La rivière Bia qui prend sa source au Ghana, est localisée entre $5^{\circ} 0'$ et $7^{\circ} 5'$ de latitude Nord et $2^{\circ} 6'$ et $3^{\circ} 3'$ de longitude Ouest (Girard et al., 1971). Long de 290 km dont 120 km en Côte d'Ivoire, cette rivière côtière couvre un bassin de 9 650 km² et se jette dans la lagune Aby dans le Sud-Est du pays (Bossche et Bernacsek, 1990). Deux barrages (Ayamé 1, 90 km² et Ayamé 2, 10 km²) ont été construits sur son cours principal, respectivement, 22 à 28,7 km de la lagune Aby, son embouchure (Konan, 2009). La mise en œuvre de ces deux ouvrages a eu lieu en 1959 pour le barrage Ayamé 1 et en 1965 pour le barrage Ayamé 2. Notre étude a été réalisée dans le cours principal de la rivière Bia, plus précisément au niveau du village de Biaka et de la ville d'Aboisso (Figure 1), tous deux situés en aval du Barrage d'Ayamé. Ainsi, deux stations ont été retenues dans chaque zone d'étude. Les stations T 1 ($5^{\circ} 27' N$ et $3^{\circ} 12' O$) et T 2 ($5^{\circ} 28' N$ et $3^{\circ} 12' O$) ont été identifiées à Aboisso. Les stations à Biaka sont T 3 ($5^{\circ} 28' N$; $3^{\circ} 11' O$) et T 4 ($5^{\circ} 30' N$ et $3^{\circ} 11' O$).

Collecte et traitement des données

La collecte des données a commencé par une phase de pré-enquête d'une durée de trois mois. Cette étape a favorisé l'élaboration des fiches d'enquêtes en s'inspirant des travaux de Vanga (2004) et de Tah et al. (2009). En effet, la pré-enquête a permis de

toucher une cinquantaine des acteurs animant cette activité. A l'issue de l'analyse des résultats de cette pré-enquête, les fiches définitives de questionnaire d'enquête ont été établies. Sur ces fiches, l'accent a été mis sur les informations vérifiables et quantifiables. Ces informations ont concerné l'ethnie, le niveau d'instruction, la nationalité, la situation matrimoniale, la technique de pêche, le mode de conservation, la quantité hebdomadaire de crevettes pêchées, le revenu mensuel moyen et le nombre d'activités menées. Ces informations ont été obtenues au cours d'interrogations directes des pêcheurs.

Analyses statistiques

Les données obtenues ont été traitées avec l'outil tableau croisé dynamique du logiciel Excel. Les proportions des ethnies animant l'activité de pêche, leur répartition par âge selon la nationalité et leur situation matrimoniale ont été traitées à l'aide d'un test G qui est l'équivalent du test Khi deux (χ^2). Le test t de Student a permis d'apprécier les captures saisonnières des crevettes dans les deux localités. Le logiciel R version 2.10.1 a servi à la réalisation de ces tests. Le seuil de signification de ces différents tests est $\alpha = 0,05$.

RÉSULTATS

Répartition des acteurs de pêche en fonction de l'ethnie

L'enquête a touché un total de 50 pêcheurs dont 23 à Aboisso et 27 à Biaka. Dans chaque localité, la pêche des crevettes est dominée par les Agni, originaire de la région (Figure 2). A Aboisso, en plus des Agni qui sont majoritaires (52%), environ une dizaine d'autres ethnies a été enregistrée. Notamment, des Tchui (4%), des Ashanti (4%), des Mossi (4%), des Dida (4%), des Lobi (5%), des Bété (4%), des Malinké (13%), des Sénoufo (5%) et des Baoulé (5%). Quant à Biaka, trois ethnies sont enregistrées pour cette activité. Il s'agit des Agni (92%),

des Baoulé (4%) et des Wobé (4%). Le test de χ^2 montre que l'ethnie Agni est significativement ($P < 0,05$) plus impliquée dans l'activité de pêches aux crevettes noires dans la localité de Biaka ($\chi^2 = 11,259$; $dl = 1$).

Répartition des acteurs de pêche en fonction de l'âge et la nationalité

L'activité de pêche est pratiquée aussi bien par des nationaux que des non nationaux. Les acteurs les plus jeunes (moins de 30 ans) sont les plus représentatifs chez les étrangers que chez les Ivoiriens ($\chi^2 = 19,725$; $dl = 1$; $P < 0,05$). Les non nationaux qui pratiquent cette activité sont tous âgés de moins de 30 ans (Figure 3). Ils représentent 100% des pêcheurs. Et pour cette tranche d'âge, ils sont deux fois plus nombreux que les nationaux (46,8%). Chez les Ivoiriens exerçant cette activité, tous les âges sont présents. Les nationaux âgés de 30 à 45 ans représentent 42,6% des acteurs de ce secteur et 10,6% pour ceux ayant plus de 45 ans. Seulement, le nombre de pêcheurs diminue avec l'âge.

Répartition des acteurs de pêche en fonction du niveau d'étude et de la nationalité

La Figure 4 présente les acteurs de pêche de la crevette noire en fonction du niveau d'étude. Il ressort que les acteurs Ivoiriens ont un bon niveau d'instruction (94%) contrairement aux pêcheurs non nationaux (6%).

Répartition des acteurs de pêche en fonction de la situation matrimoniale et de la nationalité

Il ressort de cette étude que les acteurs célibataires sont prédominants chez les étrangers que ceux des Ivoiriens ($\chi^2 = 13,05$; $dl = 1$; $P < 0,05$). La quasi-totalité des non nationaux exerçant la pêche des crevettes noires est célibataire (100%). Alors qu'au niveau des nationaux, on enregistre aussi bien des mariés que des célibataires. Et même les

mariés soient plus nombreux (Figure 5). Les pêcheurs Ivoiriens mariés et des célibataires représentent respectivement 55,3% et 44,7%.

Répartition des acteurs en fonction du mode de capture des spécimens

La capture de *Atya scabra* se fait par plongée pendant laquelle le pêcheur, une fois sous l'eau, fouille dans les interstices des roches pour capturer les crevettes qui y logent. Quant à la conservation du stock pêché, elle est faite dans des réserves appelées "Touca" en Agni. Les "Touca" sont des engins qui servent à piéger dans l'eau, le butin de pêche avant la vente ou la consommation, afin que les animaux ne meurent. Ces engins ont une capacité variant de 3 à 5 kg. Ils sont fabriqués à l'aide de matériaux locaux composés de lianes et du bambou raphia. Des ouvertures sont faites sur les côtés du "Touca" pour permettre le renouvellement en eau et éventuellement l'approvisionnement des animaux des matières en suspension.

Quantités de crevettes capturées en fonction des saisons

Les quantités de crevettes capturées pendant la Grande Saison Sèche (GSS), la Grande saison des Pluies (GSP) et la Petite Saison des Pluies (PSP) sont plus élevées à Biaka qu'à Aboisso ($P < 0,05$) (Tableau 1). Par contre, pendant la Petite Saison sèche

(PSS), il n'a pas de différence significative entre les quantités de crevettes capturées dans les deux localités ($P > 0,05$).

Répartition des acteurs de pêche en fonction des activités

En dehors d'un tout petit nombre de pêcheurs (26 à 30%) qui ne pratique que cette activité pour survivre (Tableau 2), le plus grand nombre y associe d'autres activités dans les deux sites d'étude. Dans la ville d'Aboisso, tous les non nationaux exercent une seconde activité (100%) à savoir la mécanique (33,3%), la cordonnerie (33,3%) et 33,3% pour les autres métiers (peintre, démarcheur, contractuel). En revanche, 30% des pêcheurs Ivoiriens vivent exclusivement de la pêche et 70% ont une double activité. Parmi les nationaux, 20% sont des commerçants, des mécaniciens (15%), des cordonniers (5%), d'électriciens (5%) et enfin 25% pour les autres métiers (peintre, démarcheur, répétiteur). Dans le village de Biaka, 26% des nationaux vivent uniquement de la pêche tandis que les 74% pratiquent une autre activité en plus de pêche. Les activités exercées sont respectivement l'agriculture (44,4%), la couture (3,7%), le bûcheronnage (3,7%), de contractuel (7,4%), de l'électricité (3,7%) et 11,1% pour les autres métiers (peintre, démarcheur, répétiteur).

Tableau 1: Quantité de crevettes (*A. scabra*) capturées à Aboisso et à Biaka en fonction des saisons.

Saisons	Quantité (kg)		t de Student (Kg)	P>F
	Aboisso	Biaka		
GSS	1258 ± 53,78	2286 ± 25,98	7,69	0,000
GSP	643 ± 2,08	1327 ± 2,08	134,14	0,000
PSS	568 ± 98,99	940 ± 39,6	2,47	0,132
PSP	492 ± 42,25	916 ± 22,63	5,93	0,027

± = Ecart type, GSS: Grande Saison Sèche (Décembre - Avril), GSP: Grande Saison des Pluies (Mai - Juillet), PSS: Petite Saison Sèche (Août - Septembre), PSP: Petite Saison des Pluies (Octobre - Novembre).

Tableau 2 : Répartition des acteurs de pêche en fonction de la zone, de la nationalité et de l'activité exercée.

Activités exercées	Aboisso		Biaka	
	Ivoiriens (%)	Etrangers (%)	Ivoiriens (%)	Etrangers (%)
Pêche uniquement	30	-	26	-
Pêche + agriculture	-	-	44,4	-
Pêche + commerce	20	-	-	-
Pêche + mécanique	15	33,3	-	-
Pêche + couture	-	-	3,7	-
Pêche + bûcheronnage	5	-	3,7	-
Pêche + contractuel	5	-	7,4	-
Pêche +cordonnerie	5	33,3	-	-
Pêche +électricité	-	-	3,7	-
Pêche + autres métiers	20	33,3	11,1	-
Total acteur vivant de la pêche	30	-	26	-
Total acteur ayant une seconde activité	70	100	74	-

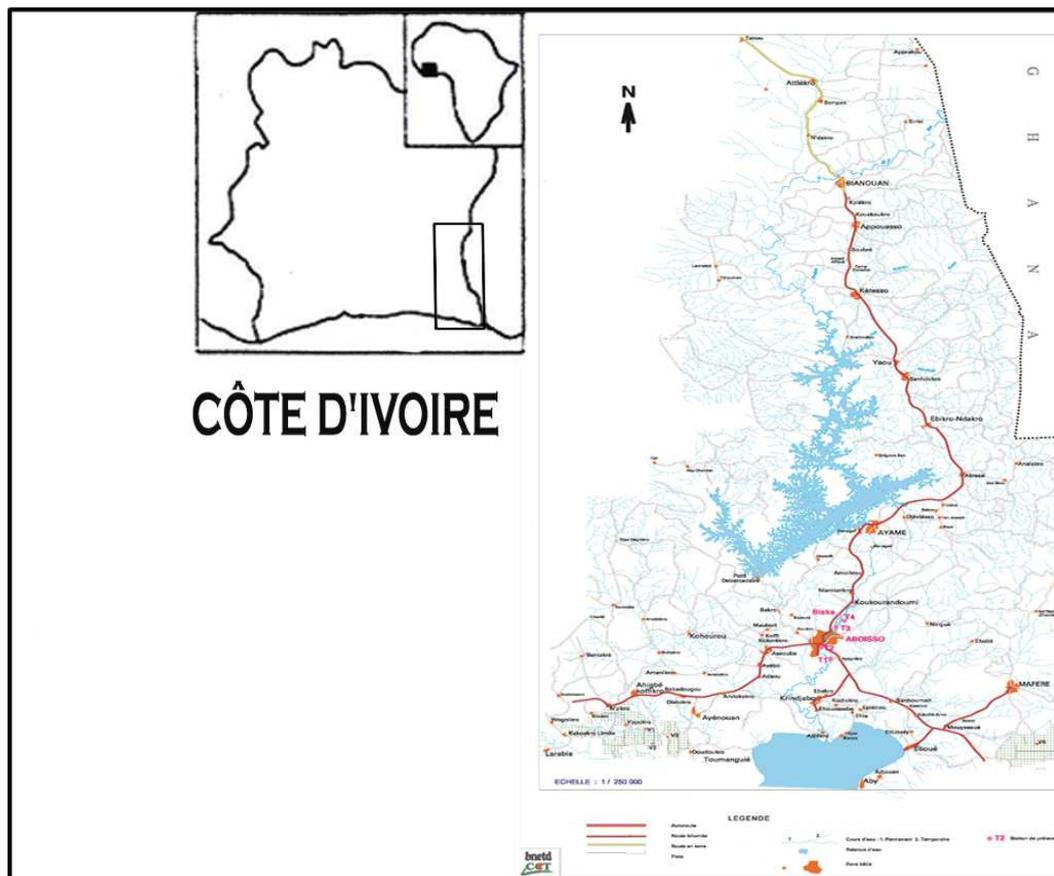


Figure 1: Localisation géographique des stations d'Aboisso (T1 et T2) et de Biaka (T3 et T4).

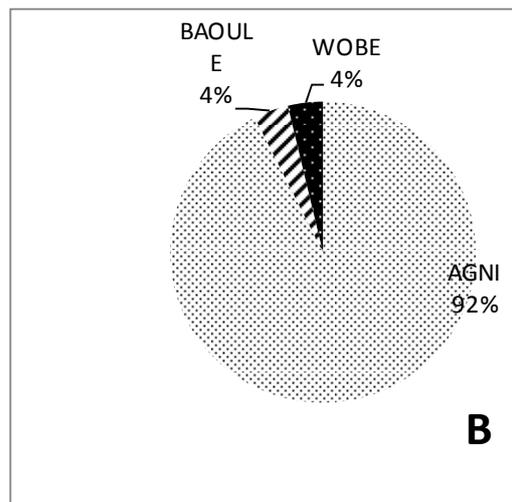
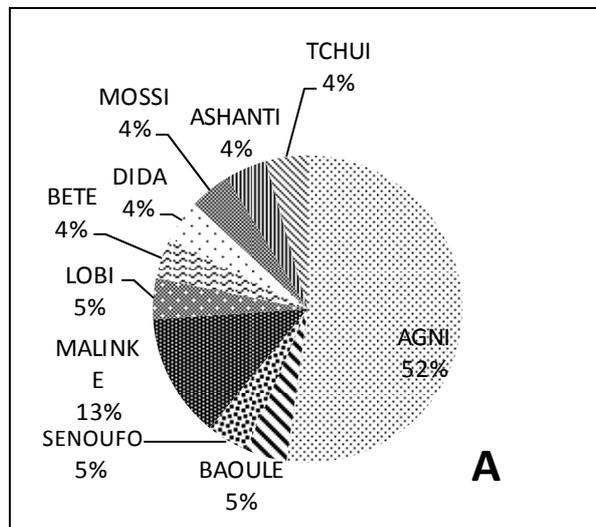


Figure 2: Répartition des pêcheurs par ethnies et par zone.
A = Aboisso avec n = 23 et B = Biaka avec n = 27.

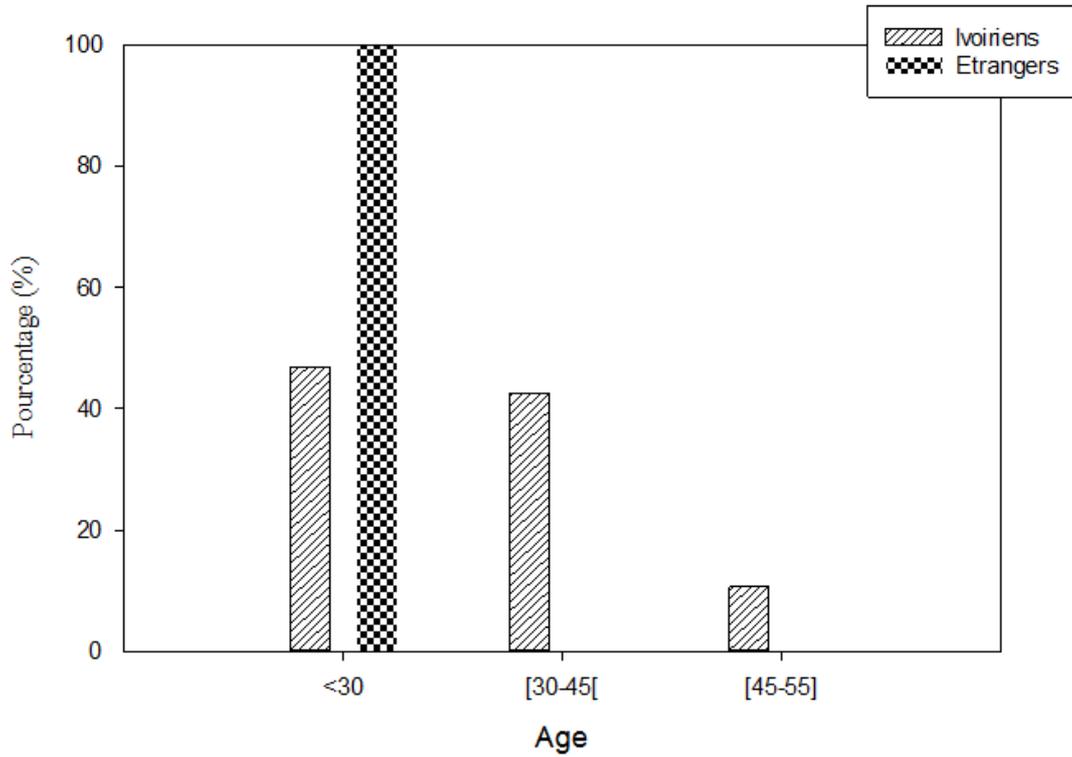


Figure 3 : Répartition des pêcheurs selon l'âge et la nationalité.

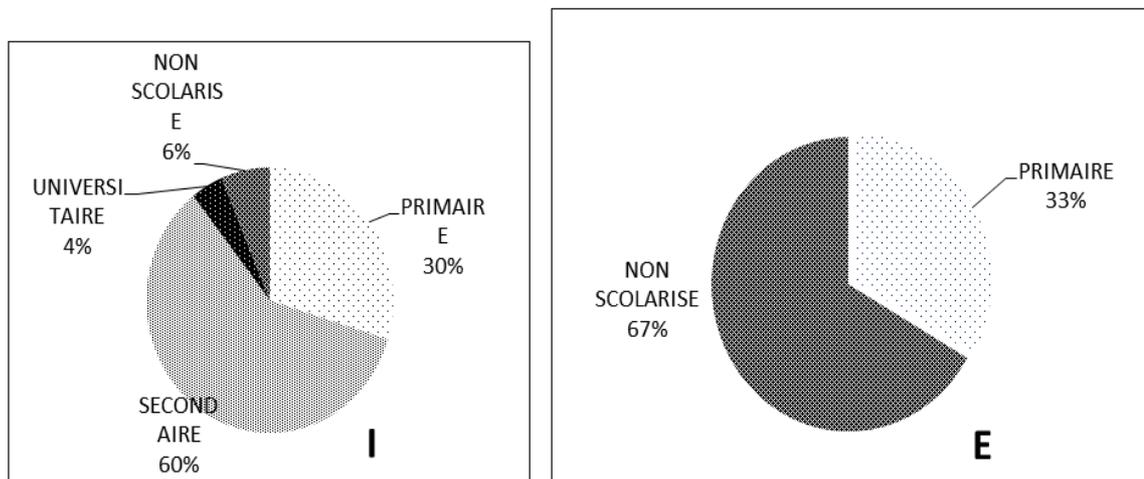


Figure 4: Répartition des acteurs de pêche par niveau d'étude et par nationalité. I (Ivoiriens) et E (Etrangers ou non nationaux)

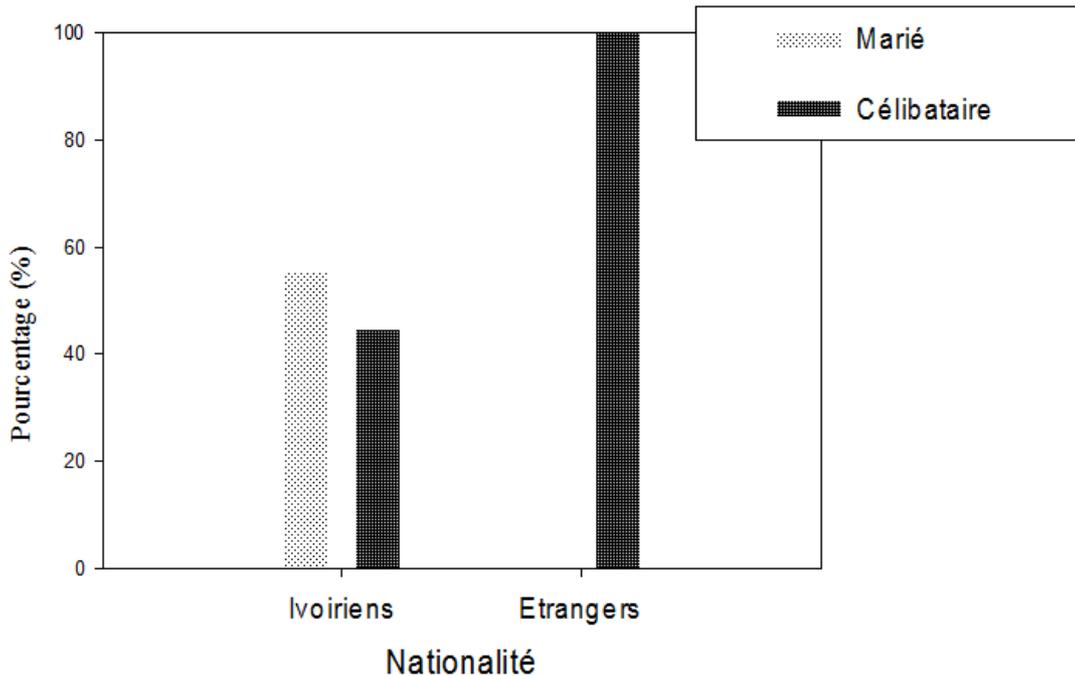


Figure 5: Répartition des acteurs de pêche en fonction du statut matrimonial et de la nationalité.

DISCUSSION

Les différentes enquêtes menées au cours de cette étude montrent que la pêche aux crevettes noires *Atya scabra* le long de la rivière Bia est dominée par les Ivoiriens de l'ethnie Agni, originaire de la région. L'implication en masse de cette ethnie dans l'activité de pêche dans les localités d'Aboisso et de Biaka, montre que la pêche s'est, au fil des années, implantée dans les mœurs des Agni vivant le long du cours d'eau de cette rivière. En effet, la faible participation des allogènes pourrait s'expliquer par les préjugés qu'ils ont sur la rivière Bia. Dans le village de Biaka, les allogènes nationaux (8%) exerçant l'activité de pêche sont les rescapés de la crise post-électorale de 2010. En revanche, la ville cosmopolite d'Aboisso enregistre 40% d'allogènes nationaux et 8% de non nationaux dans la pêche aux crevettes noires. Le constat est que le tabou sur la rivière Bia est moindre en ville que dans les villages. Des travaux similaires sur la pêche crevettière de l'espèce *Macrobrachium*

vollenhovenii et *Macrobrachium Macrobrachion* ont été réalisés sur le fleuve Bandama (Traoré, 1996; Boguhé et al., 2011). Ces auteurs soulignent une dominance des nationaux (64%), représentée par l'ethnie Baoulés-Souamlin (56%) et 8% d'allogène nationaux et 36% de non nationaux dans la localité de Taabo (région d'Agneby-Tiassa). En revanche, à Pacobo, localité voisine de ladite région, les non nationaux sont les principaux acteurs de la pêche crevettière (78%) (Vanga, 2004). Ils sont suivis par les nationaux (22%). Parmi ces derniers, les pêcheurs d'ethnie Baoulé sont majoritaires (22%). Les non nationaux comprennent les Bozo (29%), Peuhl (21%), Koroboro (14%), Somonon (7%) et Maraka (7%).

La forte présence d'Ivoiriens scolarisés pourrait être due à un manque d'emploi dans la région, les obligeant à se rabattre sur la pêche des crevettes qui reste la seule activité rémunératrice sans un investissement préalable. Par ailleurs, les jeunes déscolarisés s'adonneraient au métier de pêche dans

l'espoir d'avoir les ressources suffisantes pour s'acheter des terres cultivables (Dabié, 2009). Ces mêmes raisons pourraient justifier la forte présence des non nationaux analphabètes et de surcroît d'âge inférieur à 30 ans dans cette activité. A Aboisso comme à Biaka, la faible présence d'individus âgés (10,6%) de plus de 45 ans serait due à la technique de capture de ce crustacé. En effet, elle se fait par plongée et demande du souffle de la part du pêcheur. Le métier de pêche est physiquement éprouvant et souvent dangereux où la survie des hommes dépend de leur courage et de leur expérience professionnelle (Koffi, 1997). A Aboisso, l'absence d'étranger âgé de plus de 30 ans dans l'activité de pêche pourrait se justifier par le fait que ceux-ci basculent vers une vie de couple qui les oblige à chercher une activité plus rémunératrice. Ces étrangers pratiquent la pêche comme activité accessoire ou comme un passe-temps. Par contre, sur le fleuve Bandama, chez les acteurs Ivoiriens, ce sont les vieux et les adultes les plus expérimentés qui pratiquent la pêche crevette tandis que chez les non nationaux toutes les classes d'âges sont représentées (Boguhé et al., 2011). Les pêcheurs qui exercent sur le fleuve Bandama, utilisent des engins (de grandes nasses appelées «papolos» en filet multi-filament) pour la capture des crevettes selon ces auteurs. Dans la pratique de la pêche de *A. scabra*, un petit nombre d'acteurs nationaux vit seulement du revenu de la pêche (30 % à Aboisso contre 26 % à Biaka). A Aboisso comme à Biaka, la majorité des pêcheurs exerce des activités alternatives à la pêche. Quant aux non nationaux, la pratique d'autres activités (100%) en plus de la pêche, montrent qu'ils ne s'intéressent pas réellement à la pêche d'après les informations recueillies. A Biaka, la principale activité associée à la pêche est l'agriculture (44,4 %) constituée essentiellement de cultures de rentes (plantation de cacao, de palmier à huile et d'hévéa). Alors qu'à Aboisso, 20% des nationaux sont des commerçants, des mécaniciens (15%) et 35% pour les autres

métiers. Contrairement à ces résultats, les travaux de Boguhé et al. (2011) montrent que les non nationaux qui pratiquent la pêche sur le fleuve Bandama en font une activité principale. Certains peuples en Côte d'Ivoire, riverains des cours d'eau, avaient pour mœurs la pêche (Anonyme, 2001; Berron, 1980; Verdeaux, 1994). C'est le cas des Aïzi qui avaient une tradition de pêche à caractère commercial (Verdeaux, 1994). Mais au fil du temps, les jeunes ont abandonné cette activité au profit de l'agriculture qui s'est imposée aux populations sans toutefois bouleverser la cohésion sociale existante. En revanche, Chez le peuple Abouré Ehè et Ossouhon dans la localité de Grand-Bassam, la pêche lagunaire était leur activité principale. Suite à la fermeture progressive de l'embouchure du fleuve Comoé en 1955 (Moulod, 1995), l'activité a connu une forte régression ayant un impact négatif sur la situation économique et sociale de ce peuple (Vanga, 2007). Pour l'auteur, la reconversion des pêcheurs en agriculteurs s'est imposée au fur du temps dans le but de leur permettre de maintenir leur revenu à un niveau acceptable.

La quantité de crevettes pêchées en saison sèche est plus importante à Biaka qu'à Aboisso par rapport aux autres saisons. En effet, en cette saison, il y a étiage au niveau de la rivière Bia. L'accès à la Bia étant plus facile, les pêcheurs fournissent moins d'effort pour la capture des crevettes. Cette observation est controversée en saison de pluie mais la présence massive des crevettes pourrait s'expliquer par l'abondance des substances nutritives. En général, les prises de *A. scabra* des différentes saisons à Aboisso est presque la moitié de celle de Biaka cela pourrait être due au niveau élevé d'urbanisation de la ville d'Aboisso. En effet, cette ville accueille quotidiennement les touristes venant des quatre coins de la ville et même des villages environnant pour des séances de nage. Aussi, l'hétérogénéité des acteurs de la pêche de *A. scabra* (sur le plan ethnique) à Aboisso, pourrait être un facteur

de fuite d'information sur la quantité réelle de crevettes pêchées. Contrairement à Biaka qui est un tout petit village où résident tous les pêcheurs de crevettes. La faible quantité de *A. scabra* pêchée dans les deux localités pourrait également s'expliquer par la technique de nage employée qui consiste à dénicher les crevettes des interstices des rochers contrairement aux autres espèces (*M. vollenhovenii*, *M. Macrobrachion*) qui sont pris aux pièges (nasses et filets maillants) à l'aide des appâts. L'effort de pêche à Aboisso et à Biaka est plus élevé que ceux de Sankaré et Amalchy (2014). Ces auteurs ont estimé la quantité annuelle de *M. vollenhovenii* prélevée en 2009 à 3000 kg dans la localité de Grand-Bassam et les autres régions (Grand-Lahou, Adiaké et Fresco) entre 300 et 500 kg. Par le passé, la pêche aux crustacés à Biaka était destinée à la consommation directe des populations d'après les informations recueillies. De nos jours, la récolte de ces crustacés est devenue une source de revenu indéniable. Lors de nos travaux, le prix du kg de crevette et d'écrevisse était respectivement de 2000 F CFA contre 1600 F CFA/kg à Taabo (Boguhé et al., 2011). Selon Vanga (2007), le revenu moyen annuel des pêcheurs de crevette à Grand-Bassam d'environ 500000 F pour les crabes et de 350000 F CFA pour les crevettes est plus faible par rapport aux revenus des pêcheurs de *A. scabra* d'Aboisso et de Biaka. En somme, les fruits de la pêche monnayés, ont permis aux pêcheurs de survenir aux besoins de la famille (scolariser les enfants, honorer les charges ménagères) et d'acquérir des biens (achats des terres cultivables, entretien des plantations, etc.).

Conclusion

La pêche de la crevette d'eau douce *Atya scabra* dans la rivière Bia est pratiquée par deux groupes d'acteurs aussi bien à Biaka qu'à Aboisso: les nationaux et les non nationaux. Les pêcheurs du groupe ethnique Agni sont majoritaires dans les deux localités. A Aboisso comme à Biaka, les pêcheurs

Ivoiriens et non Ivoiriens sont dominés par des individus âgés de moins de 30 ans. Contrairement au Ivoiriens, aucun des non nationaux âgés de plus de 30 ans n'exerce cette activité. La majorité des individus pratiquant la pêche de *A. scabra* avec un bon niveau d'instruction est Ivoirienne. Tous les pêcheurs non nationaux enquêtés sont célibataires, contrairement aux Ivoiriens parmi lesquels certains sont mariés. La plongée est la seule technique utilisée dans la capture de ces crevettes. Les pêcheurs utilisent des engins appelés "Touca" pour garder les spécimens capturés dans l'eau avant la vente ou la consommation. La plupart des acteurs ont une activité alternative à la pêche. Les quantités de crevettes pêchées variant de façon saisonnière, sont plus importantes à Biaka qu'à Aboisso. Il serait donc intéressant d'entreprendre d'autres travaux sur le cycle de reproduction de cette ressource halieutique en vue de son exploitation durable.

CONFLIT D'INTERETS

Les auteurs déclarent qu'aucun conflit d'intérêt ne les oppose quant à la réalisation du présent travail.

CONTRIBUTIONS DES AUTEURS

Ce projet a été initié par OAE et approuvé par AO qui a dirigé les travaux. Des moyens logistiques pour la réalisation du projet ont été mis à notre disposition (VK et JNY) par CMB. Ce manuscrit élaboré a été révisé par DS. VK et JNY ont participé à toutes les étapes du travail.

REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier tous ceux qui ont contribué à la collecte et aux traitements des données en particulier M. Patrice Assi Dja pour la collecte des crevettes et aussi d'avoir facilité les différentes enquêtes de terrain.

RÉFÉRENCES

- Anonyme. 2001. Procès-Verbal de Passation de service. Département de Grand-Bassam. Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Grand-Bassam, p. 16.
- Berron H. 1980. *Tradition et Modernisme en Pays Lagunaires de Basse Côte d'Ivoire*. Editions OPHRYS ; 369.
- Boguhé GFDH, Gooré-Bi G, N'Zi KG, Yao SS, Kouamelan EP, Kouassi N J. 2011. Premières données sur la pêche crevettière du fleuve Bandama (Côte d'Ivoire) : Acteurs et Engins de pêche. *Sciences & Nature*, **8**(1): 107-118. URL: <http://www.ajol.info/index.php/scinat/article/view/92848>
- Bondad-Reantaso MG, Subasinghe RP, Josupeit H, Cai J, Zhou X. 2012. The role of crustacean fisheries and aquaculture in global food security: past, present and future. *J. Invertebr. Pathol.*, **110**(2): 158-165. DOI: 10.1016/j.jip.2012.03.010
- Dabié DAN. 2009. *Les Frontières en Côte d'Ivoire : Historique, Défis et Stratégie pour une Meilleure Régulation du Flux Migratoire*. O.I.M : Genève, Suisse ; 24.
- Girard G, Sircoulon J. 1968. *Aperçu sur les Régimes Hydrologiques de Côte d'Ivoire*. Centre ORSTOM : Adiopodoumé, Côte d'Ivoire ; 56.
- Girard G, Sircoulon J, Toucheboeuf PP. 1971. Aperçu sur les régimes hydrologiques. In *Le Milieu Naturel de Côte d'Ivoire*, Durand J, Dufour P, Guiral D, Zabi S (eds). Mém. ORSTOM : Paris ; 109-155.
- Gooré Bi G. 1998. Contribution à l'étude des crevettes d'eau douce de Côte d'Ivoire : systématique, biologie et analyse socio-économique de la pêche de *Macrobrachium vollenhovenii* (Herklots 1857) et de *M. macrobrachion* (Herklots 1851) (Crustacea Decapoda, Palaemonidae) du bassin de la Bia. Thèse de Doctorat 3è cycle, Université de Cocody, Côte d'Ivoire, p.145.
- Gooré Bi G, Kouassi JN, Thys Van den Audenaerde DFE. 2007. Critères pratiques d'identification et peuplement des crevettes (Caridea) de la rivière Bia (Côte d'Ivoire). *Bulletin de l'IFAN Ch. A. Diop, Dakar T. LII, sér. A, 2*: 163-186.
- Koffi BC. 1997. La pêche artisanale maritime en Côte d'Ivoire: Etude géographique. Thèse de doctorat. Université de Nantes, France, p. 324.
- Konan KM. 2009. Diversité morphologique et génétique des crevettes des genres *Atya* Leach, 1816 et *Macrobrachium* Bate, 1868 de Côte d'Ivoire. Thèse de doctorat, Université Nagui Abrogoua, Côte d'Ivoire, p. 170.
- Levêque C, Dejoux C, Iltis A. 1983. Limnologie du fleuve Bandama, Côte d'Ivoire. *Hydrobiologia*, **100**(1): 113-141. DOI: 10.1007/BF00027426
- Moulod JM. 1995. Embouchure de Grand-Bassam : Impact socio-économique et environnemental. Conférence sur les enjeux de l'embouchure de Grand-Bassam, p. 14.
- N'Zi KG. 2007. Diversité biologique des peuplements de crevettes d'eaux douces de Côte d'Ivoire en relations avec les variables environnementales du milieu. Thèse de Doctorat de l'Université de Cocody, Côte d'Ivoire, p. 178.
- Sankare Y, Amalachy NJ. 2014. Estimation of freshwater shrimp *Macrobrachium vollenhovenii* (Herklots, 1851) captures in rivers and lagoons of Côte d'Ivoire (West Africa). *Rev. Ivoir. Sci. Technol.*, **23**(2014): 178-198. URL: http://www.revist.ci/REVIST_23/REVIST_23_12.pdf
- Tah L, Da Costa KS, Kouassi JN, Moreau J. 2009. Effort de pêche et production piscicole au lac d'Ayamé I (bassin de

- la Bia, Côte d'Ivoire) après le départ des pêcheurs « Bozo » *Agron. Afr.* **21**(1): 103-115. DOI : <http://dx.doi.org/10.4314/aga.v21i1.46216>
- Traoré K. 1996. Etat des connaissances sur les pêcheries continentales Ivoiriennes. Projet FAO TCP/IVC/4553, p. 131.
- Vanden Bossche JP, Bernacsek GM. 1990. *Source Book for the Inland Fishery Resources of Africa*. FAO. CIFA Technical Paper: Rome; 240.
- Vanga A. F. 2001. Conséquences socio-économiques de la gestion des ressources naturelles : cas des pêcheries dans les lacs d'Ayamé et de Buyo (Côte d'Ivoire). Thèse de Doctorat Unique. Sciences et gestion de l'environnement, Université d'Abobo-Adjamé, Côte d'Ivoire, p. 210.
- Vanga AF. 2004. Conséquences socio-économiques de l'expulsion des pêcheurs étrangers en Côte d'Ivoire : lacs d'Ayamé et de Buyo. *Rev. Euro. Migr. Int.*, **20**(1) : 197-205. DOI: 10.4000/remi.326
- Vanga AF. 2007. Impact socio-économique de la baisse de la pêche lagunaire dans le département de Grand-Bassam. *Agronomie Africaine*, **19**(1): 81-92. DOI: <http://dx.doi.org/10.4314/aga.v19i1.1708>
- Verdeaux F. 1994. Contexte sociologique. In Durand JR, Dufour P, Guiral D, Zabi SGF (eds). *Environnement et Ressources Aquatiques de Côte d'Ivoire*. Tome II : les Milieux Lagunaires. Editions de l'ORSTOM : Paris; 367-398.